Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 25 (1978)

Heft: 9

Rubrik: Nouvelles des communes et des cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En bref

Catastrophe au Tessin. Nous n'aurions pas pu commencer notre rubrique sans penser à nos amis tessinois durement touchés, et exprimer toute notre sympathie aux sinistrés. La presse, la télévision et la radio ont orienté la population sur l'étendue des dégâts et les mesures entreprises. Nous ne doutons pas de l'aide précieuse de la protection civile, dont certains éléments ont déjà fait preuve de leur efficacité lors de la catastrophe au Frioul. Une fois de plus il n'est pas superflu de rappeler non seulement l'utilité, mais la nécessité d'organismes de protection civile prêts à intervenir judicieusement *en temps de paix*. Les catastrophes naturelles, ou provoquées par des défauts techniques, ou des erreurs humaines, sont malheureusement assez nombreuses.
(Un compte rendu paraîtra dans la prochaine Revue.) Réd.

Les Brenets. Le vendredi 30 juin, une vingtaine de cadres de la protection civile locale ont participé à un cours d'instruction concernant l'alarme et les transmissions, sous la direction de MM. Ch. Jeanneret, chef local, et W. Maegerli. Cette journée donna à chacun l'occasion de se familiariser avec les moyens à disposition, le téléphone et la radio. Des exercices de liaison entre Les Pargots, puis le Saut-du-Doubs et la Ferme-Modèle, ont démontré que tous les points du territoire communal peuvent être atteints par radio.

Le Locle. Une trentaine de membres de l'état-major de protection civile ont été récemment convoqués à un rapport d'un jour dirigé par M. Thomas Scheurer, chef local. Cette journée fut consacrée à l'information sur le service d'alarme et transmissions. Les participants eurent l'occasion de se familiariser avec les appareils de téléphone de campagne, de postes émetteurs et récepteurs de radio, puis de la rédaction des messages et de leur transmission.

Sainte-Croix. Le Conseil communal a siégé, le 19 juin dernier, sous la présidence de Mme Georgette Thorens. Le rapport de gestion pour l'exercice 1977 a été adopté à l'unanimité. Concernant la protection, il relève que la commission a pu visiter l'abri sous le bâtiment administratif où est entreposé l'important stock de matériel de l'organisme local. La planification générale établie en 1975 prévoit une dépense de 1 500 000 francs pour assurer une place abritée à chaque habitant d'ici l'an 2000.

Sion. Un samedi de juin dernier, entre 23 et 24 heures, une sirène d'alarme s'est mise en marche à deux reprises, ce qui a causé pas mal d'émoi au sein de la population sédunoise. Il s'agissait d'un défaut technique. Une quinzaine de pompiers sont arrivés immédiatement au centre de feu de Platta, qui était submergé d'appels téléphoniques. M. Pierre Ebiner, commandant du feu et chef local de la protection civile, a rappelé à la presse les renseignements donnés dans le bulletin *Contact* No 12, de novembre 1976, relatif aux sirènes placées en ville de Sion, concernant l'alarme eau et celles pour l'alarme feu.

La Tour-de-Peilz. Le samedi 10 juin, le Conseil communal avait sa sortie organisée par la Municipalité. Le programme prévoyait entre autres la visite du Centre régional d'instruction de protection civile, à Villeneuve. Les participants furent reçus par M. Jean-Daniel Curchod, administrateur, et deux instructeurs. Un exposé, des diapositives, un film suggestif et la visite complète du Centre à disposition des communes de l'Est vaudois, dont La Tour-de-Peilz fait partie, ont permis aux autorités de se rendre compte de son importance.

Canton de Fribourg. Les communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne, l'Office cantonal de protection civile d'une part, et l'Hôpital cantonal, d'autre part, ont signé une convention pour la création d'un détachement de 40 personnes destinées à former un détachement de protection civile: une section de sapeurs-pompiers et une section de pionniers (30 personnes de Fribourg et 10 de Villars-sur-Glâne) à disposition de l'organisme de protection d'établissement de l'Hôpital cantonal.

Rapport fédéral d'été des chefs des offices cantonaux de la protection civile des 28 et 29 juin 1978

Il est de coutume que chaque année un canton accueille l'un des cours fédéraux des chefs des offices cantonaux de la protection civile.
M. Benjamin Hennard, chef de l'Office cantonal du canton de Vaud, qui prendra sa retraite à la fin de cette année, a été prié par le directeur de l'Office fédéral de la protection civile, de bien vouloir organiser le rapport fédéral d'été.
C'est ainsi que les participants se sont réunis à Montreux, plus précisément dans les locaux du plus beau casino de Suisse.
Le programme de travail des deux journées, fixé par l'Office fédéral de la protection civile, était consacré principalement aux effectifs réglementaires.
Le beau temps, le soleil, le cadre exceptionnel de la baie de Montreux ont contribué, en créant une ambiance de travail excellente, au succès du rapport.
Le 28 juin, au cours de l'apéritif offert par la commune de Montreux, qui précédait le souper traditionnel pris en commun, M. Jean-Jacques Cevey, syndic et conseiller national, a souhaité aux participants la bienvenue dans sa commune dont il brossa un tableau coloré et très évocateur.
M. Pierre Aubert, conseiller d'Etat, chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances dont dépend l'Office cantonal de la protection civile, ayant pu se libérer pour se joindre au rapport, s'est adressé lors du repas aux participants et au directeur de l'Office fédéral de la protection civile. M. Hans Mumenthaler lui répondit puis présenta ses vœux de retraite heureuse et profitable à M. Hennard. Ce dernier exprima sa reconnaissance pour la qualité des contacts et la compréhension qu'il a toujours eus avec l'Office fédéral de la protection civile et tous ses collègues.
A la veille de prendre sa retraite, il est fier de constater que le programme de construction des centres d'instruction du canton de Vaud est en pleine réalisation. En effet, le centre régional de Villeneuve est en activité. Le centre régional d'Aubonne est en construction et pourra fonctionner dès l'automne 1979. Il en va de même pour le centre cantonal de Gollion. De plus, si tout va bien, d'ici deux ou trois ans, ce sera le centre communal de Lausanne qui verra sa construction démarrer.
De l'avis de tous les participants, dont un vin rouge bien vaudois «Aigle-Monseigneur» a su flatter le palais, chacun gardera de ce rapport d'été à Montreux le meilleur des souvenirs.

OCPC vaudois

Canton de Vaud. L'Office cantonal vaudois de protection civile communique:

Cours de base pour aides de traitement et aides soignants

Suite à la Conception 1971, le service sanitaire de la protection civile a été restructuré en 1974.
Il se compose de quatre groupes principaux:
– des sanitaires
– des aides de traitement
– des aides soignants
– du personnel médical
La formation des instructeurs par l'Office fédéral de la protection civile pour ces diverses disciplines a débuté en 1976.
C'est ainsi que le canton de Vaud a pu commencer l'instruction de divers spécialistes en 1977 déjà, ceci en vue de doter les installations sanitaires existantes, postes sanitaires et postes sanitaires de secours, du personnel adéquat.
Les postes sanitaires de secours de Montreux et Pully ont été équipés spécialement pour permettre de donner cet enseignement.
A ce jour, 8 cours de 3 jours pour aides de traitement et 10 cours d'un jour pour aides soignants ont eu lieu.
Nous sommes heureux de constater que 61 dames se sont mises à la disposition de la protection civile et ont suivi un cours d'aides soignants. Auparavant, elles avaient suivi un cours de soins au foyer. L'ambiance des cours a été excellente, étant donné que les participants étaient tous d'accord de parfaire leur formation sanitaire. Ils ont été très étonnés des possibilités qu'offre une installation sanitaire de la protection civile.
Un des cours pour aides soignants a eu l'honneur de la visite du Dr Scholder, médecin-chef de l'Arr ter 15, qui est venu se rendre compte du travail effectué et de l'enseignement donné.
Les instructeurs des cours d'aides soignants sont des infirmières, monitrices de la Croix-Rouge.
En conclusion, cette première expérience a été concluante, tant au point de vue de l'engagement des participants que de leur réceptivité à la matière enseignée.

Centre d'instruction de l'Est Vaudois, Villeneuve
(Extrait du No 4 du *Bulletin militaire vaudois*)

«Les officiers montreusiens et la protection civile

Pour sa dernière réunion, le groupement de Montreux-Aigle de la Société vaudoise des officiers conviait ses membres à une visite du Centre de la protection civile à Villeneuve, sous la direction de MM. Curchod, administrateur du Centre, et Chatelan, successeur de M. Panico à la tête de l'organisation intercommunale de Montreux-Veytaux. Après une présentation des pistes d'exercice, du matériel d'intervention et des locaux d'instruction, c'est à M. Panico qu'il appartenait de faire l'historique de la protection civile dans le canton de Vaud et de la situer sur le plan suisse.
Héritière de la défense aérienne passive de la dernière Guerre mondiale, la protection civile est très mal connue du public. Elle a pour but notamment de procurer à chaque habitant un abri ainsi que de porter secours à la population civile en cas de catastrophe ou de guerre. On peut relever que le canton de Vaud occupe l'un des derniers rangs dans la réalisation de cet objectif dont l'importance est évidente si l'on songe que le 65 % des tués lors de la Seconde Guerre mondiale et le 80 % lors de la guerre de Corée étaient des civils!
Le Centre de Villeneuve, destiné à l'instruction des personnes astreintes (hommes de 20 à 60 ans inaptes au service militaire, soldats entre 50 et 60 ans) ainsi que des volontaires (femmes, adolescents de 16 à 20 ans) permettra peu à peu de combler le retard dans le domaine de la formation. L'aménagement d'abris dans les nouveaux immeubles contribuera également à améliorer la situation relative à la protection des civils qui sont les principales victimes des guerres modernes. Pendant le cours d'une durée de cinq jours, chacun reçoit une formation théorique ainsi qu'une formation pratique dans des installations permettant de reconstituer en vraie grandeur des situations (incendie, sauvetage dans des décombres, etc.). Au cours du débat qui suivit, une vive discussion s'engagea au sujet des abris, de leurs aménagements intérieurs et de leur taille. On constata également que certains problèmes de coordination entre les activités de l'armée et de la protection civile n'étaient pas résolus.»
(Les problèmes de coordination seront bientôt résolus par la création des EM régionaux de défense civile. Réd.)

Dépenses militaires

(Extrait de la *Revue militaire suisse* No 7, juillet 1978, sous le titre «Deux sondages d'opinions qu'il vaut la peine d'examiner de près», par le plt Martin Raeber, en ne citant que les conclusions. Réd.)
«En bref, on peut constater que la majorité de la population considère bien les dépenses en faveur de l'armée comme suffisantes et que seule une petite minorité estime qu'elles sont «trop élevées». Cela signifie que de nouvelles économies ne correspondraient pas à la volonté de la majorité. Quant à l'appréciation «suffisantes», elle ne paraît guère résulter d'une connaissance complète des données effectives: en effet, si l'on considère la situation politique et militaire en Europe et l'état de notre armement, elle paraît bien optimiste. Il s'agit donc pour tous les intéressés de multiplier leurs efforts d'information. Quant aux milieux appelés à prendre les décisions, il convient de les inviter à mesurer les besoins de l'armée en se référant au niveau de l'armement et à la menace potentielle et non à une prétendue opportunité politique.»

La foudre – bien connaître pour mieux s'en protéger

(Tiré d'un article très intéressant paru dans le *Bulletin d'informations de protection civile* No 83, 1978, signé Gillis Riba, correspondant des Anciens de Nainville pour la Seine-Saint-Denis.)
«*La foudre et votre sécurité.* L'appréhension naturelle que l'on éprouve quand la foudre tombe près de nous est tout à fait justifiée. En effet, elle provoque des dégâts considérables, fait voler en éclats les arbres et les poteaux télégraphiques, perce des trous dans la couverture des toits ou dans les murs et incendie les forêts et les bâtiments. Quand elle tombe sur un arbre, il n'est pas rare que la chaleur engendrée par la décharge électrique soit si intense qu'elle volatilise instantanément l'eau qui s'y trouve.

Cette surchauffe de la vapeur d'eau fait voler le bois en éclats.
Il est certain que la foudre peut tuer, et bien des animaux se sont fait électrocuter en voulant se réfugier sous un arbre pendant un orage. Les humains risquent la même chose, particulièrement sur les plages ou sur les terrains de golf, car le peu d'arbres qui s'y trouvent offrent une cible facile à la foudre. Aussi, pendant un orage, ne cherchez jamais abri sous un arbre isolé. Si vous êtes dans les bois, éloignez-vous des grands arbres et évitez les clôtures en fil de fer, les conduites en métal et les voies ferrées. De même, vous serez plus en sécurité dans une vallée qu'au sommet d'une colline.
S'il y a souvent des orages dans votre région, il serait peut-être prudent d'installer un paratonnerre. Pour qu'il protège efficacement votre maison, il doit être soigneusement relié à la terre. Des pointes métalliques reliées par un gros fil conducteur isolé du bâtiment à un câble ou à une plaque métallique enfouis profondément peuvent recevoir la foudre et la conduire sans dommage jusqu'à la terre. On peut aussi protéger les lignes électriques et les antennes de télévision qui aboutissent à son domicile en installant un parafoudre.
Si l'orage vous surprend au volant de votre voiture ou en train, vous ne risquez rien, car la carrosserie diffusera le courant et le conduira directement au sol. Les occupants d'un avion sont eux aussi en sécurité. Il n'est pas rare que la foudre frappe un avion, mais il s'en tire généralement sans dommage avec tout au plus quelques petits trous dans le fuselage. D'ailleurs, on ne connaît pas de cas où la foudre serait responsable d'un accident d'avion. Par contre, les turbulences engendrées par l'orage présentent un danger sérieux dont tout pilote avisé doit être conscient.
Si vous prenez toutes les précautions, vous resterez détendu la prochaine fois que vous serez surpris par l'orage et vous en profiterez pour admirer sa beauté.»

La protection civile au Comptoir suisse 1978 à Lausanne du 9 au 24 septembre

Cette année, la protection civile participe au Comptoir suisse à Lausanne, par une exposition attractive, afin de parfaire l'information en Suisse romande. A l'entrée de la halle 15, des illustrations et textes démontreront que la protection civile est devenue indispensable pour notre pays, en cas de catastrophes ou de guerre; elle constitue un pilier de notre défense générale. Des ballons jaunes géants, au-dessus du Comptoir, portant l'emblème de la protection civile, attireront l'attention du public sur cette exposition spéciale. Des renseignements seront donnés et de la documentation distribuée au stand d'information. Avec cette exposition spéciale, mise sur pied par la Direction et le Service d'information de l'Office fédéral, la protection civile veut être à nouveau présente au Comptoir suisse afin de se rappeler au souvenir des visiteurs.

Succès des inscriptions pour Anti-Incendie 78

L'exposition-congrès Anti-Incendie 78 se déroulera au Palais des expositions de Genève du 28 septembre au 2 octobre 1978.
A l'échéance du délai d'inscription, le nombre des exposants annoncés peut être considéré comme un succès. Plusieurs retardataires attendent encore l'attribution d'un stand, les plans de l'exposition ayant dû être agrandis et portés à 1500 m². Le nombre des marques exposantes sera supérieur à 200, présentées sur plus de cinquante stands.

En ce qui concerne le congrès, les inscriptions vont bon train: on attend plusieurs centaines de participants, principalement en provenance des dix pays membres de l'Association européenne des officiers professionnels de sapeurs-pompiers, organisatrice de la manifestation.

Pour tous renseignements: Orgexpo (Organisation d'expositions), Palais des expositions, 1211 Genève 4, Suisse, téléphone 022 21 95 33.

KRÜGER
protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité
Krüger+Co. 9113 Degersheim
En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et
3117 Kiesen BE Téléphone 031 92 96 12
2000 Neuchâtel 4 Téléphone 038 24 25 82

Schweizerische Gesellschaft für Kulturgüterschutz – SGKGS
Société suisse pour la protection des biens culturels – SSPBC
Società svizzera per la protezione dei beni culturali – SSPBC

Appel à la collaboration

Depuis 15 ans, la Société suisse pour la protection des biens culturels s'efforce de donner, dans tout le pays, une information intense sur les problèmes de la protection des biens culturels. Les tâches de la protection des biens culturels, dans le cadre de la Défense générale, ne sont pas suffisamment connues des autorités et de la population. C'est la SSPBC qui se charge de cette tâche par ses démarches auprès des autorités et par l'organisation de séminaires et de colloques.
La SSPBC est aussi représentée au sein du Comité central de l'Union suisse pour la protection des civils, afin de développer et de coordonner ses activités. La Société ne veut pas être une association de spécialistes, mais elle s'efforce d'étendre le cercle de ses membres parmi toutes les citoyennes et tous les citoyens, pour qui la protection de notre patrimoine est chère.
Les demandes d'adhésion à la Société peuvent être adressées directement au secrétaire de la SSPBC, M. Gino Arcioni, case postale, 1701 Fribourg. Ce dernier donnera volontiers des renseignements et de la documentation à ceux qui le désirent.